



Commission Sportive

PV du 7/1/2022, saison 2021 / 2022

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Fabienne Bonnefoy, Raphael Robert , Pascal Pezaire, Laurent Réa

A. MATCH Cadrage 2 COUPE REGIS FAY dimanche 19 décembre 2021 - 14H30 : FC TENCE - ROSIÈRES-BEAULIEU

Cette réclamation d'après match du 19/12/2021 par le club de F.C. Rosières-Beaulieu de Maxime ARNAUD et Romain VEROTS Co-présidents concerne le motif suivant :

« La rencontre de coupe Régis Fay entre le F.C Tence et le F.C. Rosières-Beaulieu a dû être annulé par le club de Tence pour cause de terrain gelé.

Cependant, nous avons été contacté par le club de Tence seulement 2h avant la rencontre, et l'ensemble de nos joueurs était déjà présent pour la convocation.

Lors de l'échange téléphonique, nous avons proposé une inversion de la rencontre sur le terrain synthétique de Rosières qui n'était pas gelé, proposition rejetée par le club de Tence.

Au vu des conditions, du non respect du règlement, et du refus de Tence d'inverser la rencontre, nous demandons une victoire par forfait pour le F.C. Rosières-Beaulieu »

La Commission prend connaissance :

- de la réclamation d'après match du club de F.C. Rosières-Beaulieu pour la déclarer recevable en la forme,
- ainsi que du mél du 19/12/2021 de Mr SAGNARD Guillaume, Président du FC Tence,

Vu le règlement de la COUPE RÉGIS FAY et son article 4 pris pour référence,

« Si la rencontre ne peut avoir lieu sur le terrain du club recevant (terrain déclaré impraticable par exemple), celle ci devra se jouer : - sur un terrain de repli - sur le terrain de l'adversaire si celui ci le permet »

Par ce motif, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de FC Tence et qualifie l'équipe de F.C. Rosières-Beaulieu .

***Le Président de la Commission Sportive
Laurent REA***

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdumunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-